

D'ABORD, PROTÉGER LES SALARIÉS





p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Revendiquer, négocier, protéger

- Budgets 2027 ou la crainte de nouvelles réductions de moyens.
- Assurance chômage : l'Unédic appelle l'État à stopper ses ponctions financières.
- Conférence TER : les discussions vont entrer dans leur phase conclusive.
- Conditions de travail et salaires, les préoccupations phares des travailleurs.
- Les CCAS encore sauvés de justesse.
- Sondage : trop de travailleurs pauvres ne mangent pas à leur faim.

//// DROIT (page 9)

- Accord de performance collective (APC) et mobilité du salarié.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Les revendications des saisonniers en affiches.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Depuis Madrid, un appel syndical européen contre la dérégulation et l'austérité.
- Risque climatique et santé : les travailleurs trinquent.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 20)

- CAP Île-de-France : FO-Groupe RATP poursuit son ascension.
- Établissement français du sang : FO durcit le ton et poursuit la mobilisation.
- Fibre Excellence : les salariés toujours dans l'expectative malgré l'apparition d'un nouvel investisseur.
- Solocal : la justice donne raison à FO sur le paiement des RTT.
- Les journalistes manifestent contre les coupes claires dans leurs effectifs.
- À Mayotte, FO se bat pour l'emploi des salariés des Apprentis d'Auteuil.

//// HISTOIRE (page 22)

- Et le salaire s'imposa.

//// PORTRAIT (page 23)

- Pascal Miralles, nouveau secrétaire général de la Fédéchimie FO, un militant attaché au terrain.



p. 16



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juillet 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



CANICULE : PASSER DES CONSTATS AUX ACTES!

Confronté à une nouvelle canicule particulièrement intense, sur une immense partie du territoire, chacun a pu mesurer combien nos logements, nos transports, nos lieux de travail, les entreprises, les administrations, les écoles, les crèches, les hôpitaux, les maisons de retraite ne sont pas adaptés à de telles vagues de chaleur.

Vingt-trois ans après la canicule de l'été 2003, ces épisodes sont devenus plus fréquents. Les vagues de chaleur extrême ne sont plus des anomalies, elles sont le symptôme récurrent d'un changement climatique qui s'installe et dont les effets s'accroissent. Cette réalité n'est plus une projection pour demain : elle affecte déjà les conditions de vie, de travail et la santé de chacune et chacun d'entre nous : trop de salariés travaillent encore dans des locaux mal isolés, insuffisamment ventilés ou inadaptés aux fortes chaleurs. Trop de familles vivent dans des logements qui deviennent difficilement supportables lors des épisodes caniculaires. Les écoles, les hôpitaux, les administrations et de nombreux sites de production sont eux aussi confrontés à des conditions de plus en plus difficiles.

Face à cette urgence, la France doit se doter d'un véritable plan de planification de la transition climatique, articulé autour d'une politique industrielle ambitieuse et d'investissements massifs dans la rénovation des logements, des bâtiments publics et des lieux de travail. La rénovation thermique et énergétique des bâtiments constitue une réponse concrète à plusieurs défis majeurs : protéger la santé des travailleurs et de la population, améliorer les conditions de travail, réduire les consommations d'énergie, préserver le

pouvoir d'achat, renforcer notre souveraineté énergétique et soutenir l'activité industrielle sur l'ensemble du territoire.

Forte de cette conviction, Force Ouvrière a participé jeudi dernier à une réunion au ministère du Travail consacrée aux conséquences des fortes chaleurs sur les conditions de travail et à la nécessité d'anticiper les effets du changement climatique. Cette rencontre a constitué un premier échange utile. FO prendra part au groupe de travail paritaire proposé par le ministre pour anticiper les futures crises liées aux fortes chaleurs. FO a également saisi cette occasion pour dénoncer la situation inacceptable de travailleurs saisonniers encore logés sous des tentes, dans

des conditions inacceptables.

À l'issue de cette réunion, FO a obtenu la tenue prochaine d'une réunion interministérielle (travail et agriculture) spécifiquement consacrée à la situation des travailleurs saisonniers et à leurs conditions d'hébergement.

FO revendique des mesures immédiates pour protéger les salariés exposés aux fortes chaleurs, l'adaptation des organisations du travail lors des épisodes caniculaires, le renforcement des contrôles. Ces mesures doivent aussi passer par le dialogue social de branche. FO a également réaffirmé sa revendication de rétablissement des CHSCT, outils essentiels d'anticipation, de prévention et de dialogue social, afin de permettre la mise en œuvre de mesures concrètes de protection et l'élaboration de plans de sécurisation pour les salariés dans les entreprises comme dans les administrations.

Cet épisode de canicule annonce ce qui risque de devenir la norme dans les années à venir. Plus que jamais, il est temps de passer des constats aux actes!

PROTÉGER LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

REVENDIQUER, NÉC

Alors que la France suffoque et craint le retour d'une période caniculaire qui mettrait encore à rude épreuve les organismes tant des personnes âgées – qu'elles soient chez elles ou en établissement médicalisé –, que des jeunes – les petits dans les crèches notamment ou les plus grands, finissant actuellement de passer des examens –, ou encore bien sûr les organismes des travailleurs – tant ceux employés dans les bureaux qu'en extérieur –, le gouvernement a déjà le regard tourné vers l'automne, lequel ouvre la période budgétaire.

Or celle-ci pourrait faire monter le thermomètre du mécontentement, alors que de nouvelles économies sévères sur les dépenses publiques semblent visées. Cela même si le manque criant de moyens des services publics ne cesse d'être constaté, des hôpitaux entre autres (la fédération SPS-FO vient de déposer un préavis de grève courant du 2 juillet au 15 octobre) ou encore des établissements scolaires (la FNEC FP-FO exige des budgets et des investissements dignes de ce nom pour l'école). Avec des revendications salariales et sur les conditions de travail toujours très vives, l'ensemble des travailleurs et usagers de la Sécu réaffirment donc plus que jamais, avec FO, leur opposition à la poursuite de politiques qui constitueraient à l'avenir autant de menaces sur l'intégrité de leurs droits.

Budgets 2027 ou la crainte de nouvelles réductions de moyens

Alors que le comité d'alerte des finances publiques se tiendra le 7 juillet, avec de possibles nouveaux gels et annulations de crédits budgétaires (le président du Sénat évoquait le 25 juin la nécessité de six milliards d'économies supplémentaires cette année), le gouvernement est déjà dans la construction des projets de textes budgétaires pour 2027 (le projet de budget de l'État et celui de la Sécurité sociale). Mi-juin, le Premier ministre a réaffirmé la volonté de son gouvernement (sans majorité à l'Assemblée) de ramener l'an prochain le déficit public (État, Sécurité sociale et collectivités locales) à 5% du PIB, comme visé – mais compromis – cette année. Cela dans le cadre d'une trajectoire maintenue, et promise à Bruxelles, d'un déficit public à 3% en 2029. Cela aussi sur fond d'une économie française actuellement fragile (et ce d'autant plus depuis la guerre déclenchée en février au Moyen-Orient), avec une croissance annuelle prévue à 0,5% ou 0,7%, selon respectivement la Banque de France et l'Insee. Ce qui peut faire craindre des répercussions, entre autres sur l'emploi et les investissements, publics comme privés.

FO s'oppose à un « nouveau désengagement de l'Assurance maladie obligatoire »

Dans l'objectif de réduction du déficit, assure Sébastien Lecornu – et alors que la campagne pour l'élection présidentielle risque de percuter les débats parlementaires –, le projet de loi de finances pour 2027 devra être adopté « avant février », au risque sinon d'un dérapage du déficit à 6% ou 7%. Rappelons qu'un projet de loi de

finances pour l'année X doit être adopté à la fin décembre de l'année X-1 pour sa mise en application dès le 1^{er} janvier de l'année X. Sans cela, il est toutefois possible, par l'adoption d'une loi spéciale, de reconduire provisoirement certains crédits de l'année en cours. C'est ce qui s'est passé en décembre 2025, avant l'adoption de la loi de finances pour 2026, le 2 février, après des 49.3 en rafale. En ce début d'été, le Premier ministre a haussé le ton vis-à-vis des ministres, les enjoignant de revoir, chacun dans leurs secteurs, la copie de leurs *desiderata* en termes de dépenses budgétaires. Leurs demandes induiraient 24 milliards de dépenses supplémentaires et la création de 23 000 emplois publics, a souligné Sébastien Lecornu, qui s'y oppose. Au-delà de viser les administrations, donc les services publics, et par voie de conséquence leur personnel (nouveau gel des salaires?, baisse de droits?, baisse des effectifs? ...), le Premier ministre semble diriger aussi son viseur, pour des économies supplémentaires l'an prochain, entre autres sur la protection sociale, notamment sur les droits relatifs aux arrêts maladie et « dès cet été » peut-être, note FO, en décidant un moindre remboursement de médicaments, ce qui créerait un transfert, à hauteur de 1,5 à 2 milliards d'euros, vers les complémentaires santé, au risque donc d'une hausse des tarifs des contrats et donc d'un surcoût sur les frais des ménages pour leur santé. « Cette perspective (...) n'est pas acceptable », a réagi FO le 23 juin. La confédération a ainsi réaffirmé « son opposition à tout nouveau désengagement de l'Assurance maladie obligatoire, ce qui reviendrait nécessairement à pénaliser les assurés sociaux ».

Valérie Forgeront

NEGOCIER, PROTÉGER

Conférence TER : les discussions vont entrer dans leur phase conclusive

La conférence sur « le travail, l'emploi et les retraites » (TER) touche à sa fin. Il ne reste que deux dates inscrites à l'agenda : la réunion du 1^{er} juillet, consacrée uniquement au thème des retraites, puis la séance de clôture des différents ateliers le 3 juillet.

Les trois garants désignés par le gouvernement

(Jean-Denis Combrexelle, Anne-Marie Couderc et Pierre Ferracci) devront ensuite élaborer les conclusions ou « livrables » de cette conférence, à partir des informations que leur rapporteront les différents animateurs des ateliers : les thèmes abordés ainsi que les consensus et les divergences ayant émergé lors des discussions. Ces travaux

sont attendus dans le courant de l'été ou au plus tard à la rentrée.

FO exige une obligation de négocier dans la fonction publique

À mi-parcours, la conférence est entrée dans une phase plus concrète. Lors de la séance

du 19 juin, les organisations syndicales ont réitéré leurs revendications. La confédération FO a notamment réaffirmé son refus de la fusion des différents régimes de retraite. Elle a également exigé la mise en place d'une obligation de négocier dans la fonction publique, ainsi qu'une revalorisation du point d'indice.

Clarisse Josselin

Assurance chômage : l'Unédic appelle l'État à stopper ses ponctions financières

« **Q**ue l'État arrête de ponctionner les caisses de l'Unédic. Les comptes ne sont pas bons. Mais sans ces ponctions, à hauteur de 4,1 milliards d'euros en 2026, on pourrait être au moins à l'équilibre, on n'aurait pas à faire des réformes sur la base de lettres de cadrage du gouvernement tous les quatre matins et les demandeurs d'emploi pourraient être indemnisés à la hauteur de ce qu'il faudrait », prévient Yanis Aubert, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, relayant un cri d'alarme lancé le 17 juin par les organisations syndicales et patronales gestionnaires du régime.

Au total, du fait de moindres compensations d'exonérations, c'est pour l'Unédic un manque à gagner en termes de recettes de 12 milliards d'euros enregistré sur la période 2023-2026, le déficit du régime ne cesse ainsi de se creuser. Il atteindrait 2,3 milliards d'euros en 2026 selon les prévisions financières adoptées le 17 juin par l'Unédic. C'est une détérioration

de 200 millions d'euros par rapport aux précédentes projections, établies en mars dernier.

Une dette de 61,5 milliards d'euros

Dans le cas de figure d'un arrêt de cette politique, l'Unédic prévoit un solde positif prévisionnel de 2,1 milliards d'euros en 2027 et de 4 milliards d'euros en 2028. Cela permettrait au régime d'entamer une trajectoire de désendettement dès 2027, alors que le montant de la dette atteindrait 61,5 milliards d'euros fin 2026. Elle aurait été de 49,5 milliards d'euros en l'absence d'impact sur les recettes du fait des moindres compensations.

« L'Unédic doit s'endetter pour financer le déséquilibre, ce qui génère des intérêts conséquents qui grèvent encore plus les comptes du régime, au détriment de l'accompagnement des demandeurs d'emploi », dénonce Yanis Aubert. Il est d'autant plus inquiet que le chômage repart

à la hausse. « Les lois de finances pour 2027, avec ce qu'elles pourraient prévoir, ne doivent pas avoir plus de conséquences pour les demandeurs d'emploi », prévient-il, alors que le gouvernement est à la recherche de nouvelles économies. Cette situation fragilise en outre la capacité de l'Assurance chômage à servir d'amortisseur économique et social. Le 30 juin, l'Unédic a annoncé l'absence de revalorisation des allocations chômage au 1^{er} juillet, une première en dix ans.

Clarisse Josselin



REVENDIQUER, NÉC

Conditions de travail et salaires, les préoccupations phares des travailleurs

En ce début d'été, une situation de conditions de travail très dégradées du fait de la canicule vient s'ajouter au mécontentement salarial qui perdure. La SPS-FO, demandant pour les agents une prime canicule et de déplacement, indique ainsi : « *Les hospitaliers n'attendent pas de nouveaux remerciements, ils attendent une rémunération à la hauteur de leur engagement.* » La fédération a déposé un préavis de grève, du 2 juillet au 15 octobre. La FGTA-FO alertait quant à elle, le 29 juin, sur « *la situation des salariés de ses secteurs, particulièrement exposés aux risques liés à la canicule, notamment dans l'agriculture, mais aussi dans l'agroalimentaire, le commerce, la logistique, la restauration et les activités saisonnières.* ». Des secteurs où nombre de salariés perçoivent des rémunérations

proches du Smic. La fédération demande « *aux employeurs et aux pouvoirs publics de passer des constats aux actes pour protéger les salariés et prévenir durablement les risques liés aux fortes chaleurs.* ». Le 24 juin au ministère du Travail, la confédération a elle demandé de « *l'anticipation* » quant aux mesures à prendre lors de canicules, et que soit « *renforcé le dialogue social dans les branches.* ».

Sortir de la tendance à la smicardisation

Alors que le pouvoir d'achat reste aussi au premier rang des préoccupations des travailleurs, un rapport de la Cour des comptes propose, pour 300 millions d'euros d'économies, de revisiter la prime d'activité (financée par l'État) en écartant

de son octroi les apprentis et certains retraités (cumulant emploi et retraite), et en l'accordant aux seuls salariés payés pas plus de 0,5 Smic. En l'absence de hausses substantielles des salaires et des pensions, l'insécurité financière des plus modestes pourrait se renforcer. Le Conseil d'analyse économique (CAE), pointant l'ampleur des allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs (74 milliards d'euros cette année) propose, lui, dans une note (signée d'Antoine Bozio et Étienne Wasmer), de restructurer les aides à l'emploi en ciblant des « *publics prioritaires* », soit les jeunes et les seniors. Il s'agirait de « *désindexer les allègements généraux du Smic pour réduire les taux marginaux implicites et de réviser conjointement l'indexation du Smic et des allègements.* ». Cela réduirait le manque à gagner des allègements pour les comptes publics et induirait des marges de manœuvre, analysent les auteurs qui parient sur une hausse des salaires, les faisant ainsi sortir de la smicardisation. Mais si le « *coût* » du travail est actuellement « *fortement réduit* » au niveau du Smic rappelle le CAE, le patronat accepterait-il sans sourciller une légère hausse mécanique de ce « *coût* », alors qu'il a peu digéré en juin le gel de l'effet de la revalorisation du Smic sur le calcul des exonérations ? Plus largement, toutes ces propositions renvoient surtout à la problématique de la hausse des salaires. La récente étude de la Dares sur l'épargne salariale (participation, intéressement...), certes en progression, montre qu'une majorité de salariés en sont exclus. « *Les bénéficiaires d'une prime représentent 46,0% des salariés du secteur privé non agricole* » en 2024, soit neuf millions. Ils ne sont que 14,8% dans les entreprises de moins de dix salariés. Rien ne remplace donc la hausse du salaire brut. Ce que ne cesse de revendiquer FO.

Valérie Forgeront



© KERMALO/REA

GOCIER, PROTÉGER

Les CCAS encore sauvés de justesse

In extremis, les sénateurs ont finalement voté contre l'article du projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales, qui prévoyait de rendre facultatifs les centres communaux d'action sociale (CCAS). La mission de ces établissements est notamment de gérer des services d'aide à domicile et des Ehpad.

C'est la deuxième fois qu'une telle tentative de suppression est engagée. « Le sujet avait déjà été envisagé dans une proposition de loi en 2025, puis retiré. Il revient. Un jour cela finira par entrer dans les esprits, s'inquiète Laurent Mateu, secrétaire général adjoint de FO-SPS, branche

des services publics (FO-Territoriaux). Nous devons rester vigilants. »

Les quelque 14 500 centres d'action sociale (dont 177 centres intercommunaux) emploient 126 000 agents, parmi lesquels une part importante sont des contractuels. « Or, on comprend bien qu'il serait facile de recaser les titulaires, mais tout aussi facile de mettre fin au contrat des contractuels si un tel article était adopté », observe Laurent Mateu.

FO met en garde

Mais ce que rejette aussi vivement FO-Territoriaux, c'est l'idée que la

solidarité puisse devenir facultative. « Ce serait remplacer un devoir républicain par une possibilité administrative, c'est une remise en cause profonde de notre modèle social », s'insurge Laurent Mateu. Et le projet concernant les CCAS est motivé notamment par la recherche permanente d'économies budgétaires. Or, la fédération FO met en garde. « Cela toucherait un secteur où on a des besoins croissants, souligne Laurent Mateu. Que feraient les personnes âgées sans ce soutien? Faudrait-il qu'elles entrent en Ehpad? Confierait-on leur accompagnement au privé? » De quoi effectivement beaucoup inquiéter.

Sandra Déraillot

Sondage : trop de travailleurs pauvres ne mangent pas à leur faim

Comme chaque année, Ipsos et l'Association nationale des épiceries solidaires (Andès) ont interrogé un échantillon représentatif de 1000 travailleurs pauvres ou précaires à propos de leur alimentation. Résultat : un travailleur pauvre sur deux déclare se restreindre sur les quantités de nourriture. Selon cette enquête, 49% sautent plusieurs repas par semaine et 19% le font souvent ou très souvent (contre 16% en 2025) et 27% se sont déjà sentis obligés de récupérer de la nourriture – restes de cantine ou nourriture jetée, par exemple – (contre 30% en 2025).

Des familles sous pression

Par ailleurs, 37% de ceux qui sont parents déclarent être souvent contraints de restreindre leurs enfants pour des raisons économiques (contre 33% en 2025) et 14% ne peuvent souvent ou très souvent pas les faire manger à leur faim, tandis que 13% sont contraints de leur faire sauter des repas. L'enquête révèle également que 54% des parents



© FREDERIC MAIGROT/REA

se passent de repas pour permettre à leurs enfants de manger, 31% le faisant souvent ou très souvent (contre 22% des parents travailleurs pauvres ou précaires). Parmi les foyers monoparentaux, 66% sont contraints de se restreindre à propos de leur alimentation en raison de leur situation financière (contre 57% en 2025, et 49% de l'ensemble des parents

travailleurs pauvres ou précaires). Face à ces situations dramatiques, comment ne pas rappeler la pertinence des revendications de FO pour des emplois non plus précaires mais pérennes, permettant à chaque travailleur de vivre dignement de son salaire. Ce qui implique aussi des augmentations massives.

Sandra Déraillot



Ne pas
oublier de
s'abonner!

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Tarif public ☐

Tarif adhérent individuel ☐

N° de carte :

Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14

accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

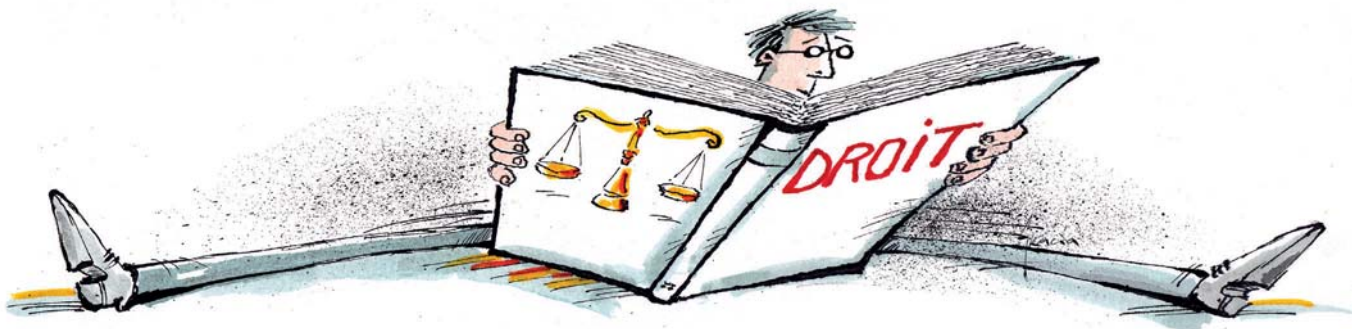
Tarif public 54 € par an

Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55



Accord de performance collective (APC) et mobilité du salarié

Une clause obligeant le salarié à changer de résidence en cas de mutation géographique, même inscrite dans un APC, ne peut lui être imposée.

En septembre 2019, un accord de performance collective est signé dans une entreprise pour répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise ou en vue de préserver, ou de développer l'emploi. Cet accord prévoyait notamment une obligation de résidence du salarié en cas de mutation, dans un souci de sécurité du salarié.

En octobre de la même année, dix salariés refusent la modification de leur contrat de travail qui en résultait et sont licenciés en application de l'article L. 2254-2.

Les salariés saisissent alors le conseil de prud'hommes afin de faire reconnaître leur licenciement sans cause réelle et sérieuse, car les termes de l'APC iraient au-delà de ce qui est prévu dans le Code du travail.

La cour d'appel les déboute au motif que les clauses inscrites dans un APC ont un effet substitutif des clauses contractuelles et que le salarié ne peut les refuser, sauf à être licencié pour cause réelle et sérieuse. En effet, selon elle, la clause relative au changement de résidence motivée par l'obligation de sécurité de résultat à la charge de l'employeur – prévue par l'APC – ne saurait être considérée comme discriminatoire et porter atteinte à une liberté fondamentale du choix par le salarié de son domicile.

Par un arrêt soumis à une forte publicité, la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel : « 15. En statuant ainsi, alors que la clause litigieuse fondait l'obligation faite au salarié de changer son lieu de résidence en cas de mutation géographique ne lui permettant plus de rentrer chez lui chaque jour dans un temps normal, soit deux heures de trajet maximum, sur les seuls besoins justifiés par l'organisation de l'entreprise et plus généralement par sa bonne marche, et qu'un tel objectif ne pouvait justifier l'atteinte

CE QUE DIT LA LOI

L'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales stipule :

« Droit au respect de la vie privée et familiale.

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. (...). »

L'article 9 du code civil dispose :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. »

L'article L. 1121-1 du Code du travail précise :

« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

portée au libre choix par le salarié de son domicile, la cour d'appel a violé le texte susvisé. » (Cass. soc., 28 mai 2026, n°24-19461).

La Cour de cassation rappelle que si un APC peut modifier l'aménagement de la durée du travail (ses modalités d'organisation et de répartition), la rémunération, et déterminer les conditions de la mobilité professionnelle ou géographique interne à l'entreprise, il ne peut en aucun cas insérer une obligation de résidence au salarié, même si celle-ci est fondée sur une obligation de sécurité du salarié pesant sur l'employeur.

Le salarié conserve son libre choix pour élire domicile!

Secteur juridique

Vous êtes adhérent FO ? Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾ perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

FO

**SALAIRES, LOGEMENT
ASSURANCE CHÔMAGE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

SAISONNIERS



AVEC **FO**

**EXIGEZ
UN LOGEMENT
DÉCENT**

FO

**SALAIRES, LOGEMENT
ASSURANCE CHÔMAGE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

SAISONNIERS



**EXIGEZ
DE RÉELLES
AMÉLIORATIONS**

FO

**SALAIRES, LOGEMENT
ASSURANCE CHÔMAGE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

SAISONNIERS



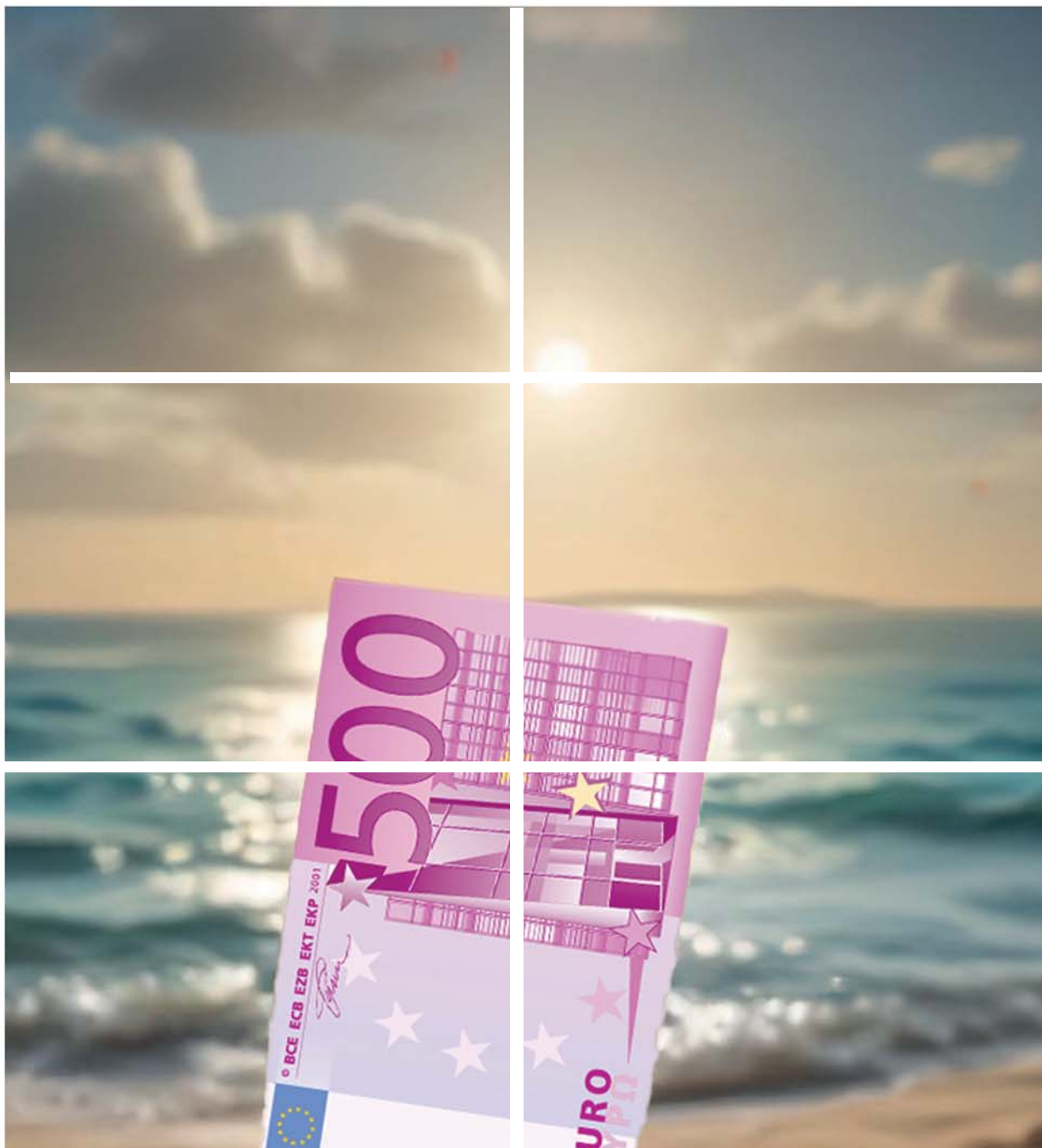
AVEC **FO**

**EXIGEZ
DE RÉELLES
AMÉLIORATIONS**

FO

**SALAIRES, LOGEMENT
ASSURANCE CHÔMAGE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

SAISONNIERS



AVEC **FO**

**EXIGEZ
UN MEILLEUR
SALAIRE**

Locataire
Bailleur



Besoin d'une
garantie locative
sécurisée ?

VISALE, LA GARANTIE DE LOYER
SIMPLE, RAPIDE ET 100 % GRATUITE
UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT !



Ayez le réflexe
Action Logement !



Depuis Madrid, un appel syndical européen contre la dérégulation et l'austérité

La Confédération européenne des syndicats a organisé un grand rassemblement à Madrid le 18 juin. L'objectif était de soutenir ses revendications en faveur d'une Europe sociale, solidaire et juste.



« **E**nough is enough! » Traduction : « Trop c'est trop! » pour la Confédération européenne des syndicats (CES), qui organisait un rassemblement à Madrid le 18 juin. Trop de bas salaires, trop d'emplois précaires, trop d'injustices et trop de reculs sur les protections sociales sur lesquelles

comptent les travailleurs. Tel était le message que la CES voulait envoyer aux chefs d'État et de gouvernement européens pendant que ceux-ci étaient réunis à Bruxelles en Conseil européen.

Plus de 10 000 travailleurs issus de trente syndicats et quelque 400 responsables syndicaux issus de dizaines

de pays européens ont fait le déplacement. « Ce rassemblement a montré le mécontentement et la vigueur des organisations syndicales, notamment contre le 28^e régime et l'austérité imposée », souligne Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO au secteur Europe et international.

L'Espagne, fer de lance de l'augmentation des salaires

« Cessez de céder aux fantasmes de dérégulation des grandes entreprises et suivez l'exemple de l'économie la plus performante d'Europe en augmentant les salaires et les investissements », a lancé Esther Lynch à l'intention des dirigeants européens et devant la ministre du Travail espagnole. Car ce n'est pas un hasard si Madrid a été choisie pour accueillir l'événement

syndical. L'Espagne connaît une croissance supérieure à la moyenne européenne depuis trois ans. Elle a atteint 2,8% en 2025. Et le salaire minimum a été augmenté de 60% depuis 2018.

Sur la scène du Palacio Vistalegre, en plus de membres de l'organisation de la CES et des syndicats espagnols, seize représentants de confédérations syndicales en Europe (dont FO) ont pris la parole tour à tour, pour dire notamment « non » à la dérégulation, non aux subventions versées sans contrepartie aux entreprises, non à la concentration des richesses entre les mains de quelques-uns, non aux menaces sur la démocratie. Tous ont rappelé les demandes syndicales, soit l'accent mis en Europe sur l'investissement, la création d'emplois de qualité, la justice sociale et la croissance durable.

Sandra Déraillot

Risque climatique et santé : les travailleurs trinquent

Plus de six agents d'entretien ou de sécurité sur dix dans le monde affirment que les conditions météorologiques extrêmes rendent leur travail plus difficile ou plus dangereux. C'est le résultat d'une enquête menée par la confédération syndicale internationale UNI Global auprès de 5 857 travailleurs répartis sur cinq continents et dans vingt et un pays. Et les pays du Sud ne sont pas les seuls concernés. Ainsi, en Finlande, des travailleurs ont rapporté travailler dans des bâtiments abritant des machines où les températures dépassent 50 degrés. En Irlande, des employés de sécurité déclarent devoir réaliser des

rondes extérieures en période d'alerte rouge météo.

Selon cette enquête, 71% des personnes interrogées ont déclaré souffrir d'au moins un problème de santé lié au fait de travailler dans des conditions extrêmes.

Plus d'un tiers des employés exposés à des pertes de revenus

Par ailleurs, 35% de ces personnes ont déclaré une perte de revenus parce qu'elles n'ont pas pu se rendre au travail ou travailler en raison d'un événement climatique extrême. « Ces travailleurs assurent la propreté des

hôpitaux, la sécurité des aéroports et le bon fonctionnement des immeubles de bureaux », résume Michala Lafferty, responsable des services immobiliers chez Uni Global. Ils méritent le même devoir de diligence que n'importe quel autre salarié. » La confédération a formulé des recommandations à l'égard des employeurs, des syndicats et des gouvernements. Elle revendique notamment d'étendre le droit aux congés payés pendant les périodes d'urgence météo et d'inclure des protocoles obligatoires relatifs au stress thermique dans les législations sur la sécurité et la santé au travail.

S. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Outre le prix des carburants, encore haut, en ce début d'été le porte-monnaie des ménages reste très sollicité concernant les énergies. Au 1^{er} juillet, la facture de gaz augmente en moyenne de 2,7 euros, le prix repère de vente du gaz augmentant de 7,4%. La hausse, qui impactera dix millions de ménages, est due, explique la Commission de régulation de l'énergie (CRE), à celles combinées de la part « acheminement » et de la part « fourniture ». Au 1^{er} août, la facture d'électricité sera elle aussi en hausse, de 1%, cela dû à l'augmentation du tarif d'acheminement de 3,04%. Le prix de l'eau devrait quant à lui augmenter sensiblement d'ici 2040, ont alerté en juin la Banque postale et l'association des Intercommunalités de France dans une étude. La hausse des prix de l'eau potable serait de 3,5% à 6% par an, celle des prix de l'assainissement de 3,5% à 4%, estime l'étude.

V. F.

SMIC SALAIRE

12,31 €

Le Smic a augmenté de 2,41% au 1^{er} juin 2026, il est ainsi porté à 1867,02 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,29 euro, passant de 12,02 euros à 12,31 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

4005 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4005 euros (plafond annuel de 48060 euros) depuis le 1^{er} janvier 2026 contre 3925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

152,25 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
347,32 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
542,39 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
195,07 €	Par enfant en plus à charge.
76,13 €	Majoration maximale pour les enfants de 18 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

-0,2%	en juin 2026 (+0,1% en mai 2026).
+1,8%	en juin 2026 sur un an (+2,4% en mai 2026 sur un an).

En juin 2026, les prix à la consommation diminuent de 0,2% sur un mois et augmentent de 1,8% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
0,5%	CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1 ^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15 %	Tranche 1.
8,64 %	Tranche 2.
0,024 %	Apec.
0,14 %	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86 %	Tranche 1.
1,08 %	Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €	(brut) Valeur du point.
5907,34 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1801,74 €	(brut mensuel) Minimum de traitement – Pour un indice majoré inférieur à 380, peut s'ajouter, depuis le 1 ^{er} juin 2026, une indemnité différentielle de 65,28 euros mensuels brut, maximum.

11,10% Retenue pour pension.

9,2%	CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5%	RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire. Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

CAP Île-de-France : FO-Groupe RATP poursuit son ascension

Les récentes élections au sein de cette filiale de la RATP ont vu FO totaliser près de 55% des voix, récompensant le travail de terrain effectué depuis cinq ans.

« Certains font du “syndicalisme WhatsApp”, de réseaux sociaux. Nous, on fait toujours du syndicalisme de terrain : ça paye », se réjouit Laurent Djebali, secrétaire général de FO-Groupe RATP. Cinq ans après sa création, le jeune syndicat – issu du regroupement de militants FO, SUD, UNSA et RS-RATP – enregistre une progression fulgurante. Au sein de la filiale privée CAP Île-de-France, créée en 2021 dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de l'opérateur de transports francilien, FO totalise 54,96% des voix sur les trois premiers scrutins.

« On attend encore un très gros score de FO sur la prochaine élection, sur le secteur de Saint-Denis », précise Laurent Djebali. Alors que FO est très loin devant les autres organisations autrefois dominantes à la RATP, les

militants se sont félicités dans un communiqué de voir validée « une politique syndicale constructive mais sans compromission, ancrée dans les réalités du terrain et résolument tournée vers la protection des agents ».

Une percée chez les cadres

Pour le secrétaire général, la présence de terrain constante des élus de FO-Groupe RATP a achevé de convaincre les salariés qu'ils étaient bien représentés. « L'ouverture à la concurrence a été symptomatique : quand d'autres acceptaient des promotions, nos délégués ont refusé les postes qu'on leur proposait au sein de l'EPIC pour pouvoir accompagner les salariés du début à la fin, y compris pour des transferts. » Autre progression qui démontre la large préoccupation

des salariés pour la conservation de leurs droits et de leurs rémunérations : « On est même en train de percer au niveau de l'encadrement, pointe Laurent Djebali. C'est très positif : notre syndicat à connotation ouvrière peut aussi représenter les cadres. »

En octobre sera calculée la représentativité syndicale au sein de l'EPIC RATP dans son ensemble. Après une deuxième place aux élections professionnelles de novembre 2021 (30,61%), et une première place aux élections du conseil d'administration du groupe en 2024 (40,31%), la couleur est clairement affichée par Laurent Djebali pour ce nouveau scrutin : « On a bien travaillé au sein de l'EPIC comme à CAP Île-de-France, et on a l'ambition d'être la première organisation syndicale sur le groupe RATP. »

Fanny Darcillon

Établissement français du sang : FO durcit le ton et poursuit la mobilisation

Lancée par FO, la mobilisation du 11 juin est historique au sein de l'Établissement français du sang (EFS). En effet, pour la première fois, une Maison du don a été fermée. Preuve, s'il le fallait, de la colère intense des salariés. En cause, la dégradation de leurs conditions de travail, cela accompagné d'horaires à rallonge depuis le plan Ambition plasma. « Le plan prévoit

de doubler le volume des dons de plasma d'ici 2028, mais sans aucun recrutement supplémentaire de personnel pour pallier le surplus d'activité », dénonce Steeve Perno, DSC FO. La direction prévoit que chaque infirmière gère désormais quatre donneurs... chaque heure. « Cela augmente les risques liés à la santé des salariés puisque ceux-ci effectuent des mouvements très répétitifs qui abîment les membres supérieurs. »

Une journée d'action nationale le 15 septembre

Face à la direction qui continue de faire la sourde oreille, FO entend monter en puissance sur le plan de la mobilisation. Ainsi, depuis l'action du 11 juin, d'autres dates, qui ponctueront l'été et la rentrée de septembre, ont d'ores et déjà été arrêtées. Le syndicat FO de l'EFS appelle ainsi à une journée d'action nationale le 15 septembre avec des rassemblements devant les Maisons du don sur tout le territoire. « L'idée est de sensibiliser les donneurs aux conditions de travail des salariés », explique Steeve Perno. Et de soutenir le rapport de force face à la direction.

Chloé Bouvier



© LAURENT CERINO/REA

Fibre Excellence : les salariés toujours dans l'expectative malgré l'apparition d'un nouvel investisseur

Le financier Mathieu Pigasse a manifesté *in extremis* son intérêt pour le groupe papetier Fibre Excellence, menacé de liquidation. Il a jusqu'au 2 juillet pour déposer une offre ferme de reprise.

Nouveau coup de théâtre dans le dossier Fibre Excellence, groupe de fabrication de pâte à papier et d'électricité menacé de liquidation, avec l'arrivée du financier Mathieu Pigasse. Ce dernier a fait parvenir une lettre d'intention au tribunal de commerce de Toulouse le 18 juin, à la veille d'une audience décisive. La justice lui a accordé un délai supplémentaire. L'investisseur a ainsi jusqu'au 2 juillet pour déposer une offre ferme de reprise. Elle sera examinée le 6 juillet par le tribunal. L'entreprise génère 670 emplois directs dans ses deux usines de Tarascon et Saint-Gaudens, et quelque 10 000 emplois indirects dans la filière bois et papier.

Sans attendre, l'actuelle direction, seule candidate à la reprise du groupe, a décidé le 22 juin de retirer son offre. Son projet de reprise, qui avait le soutien des régions Sud et Occitanie, était assorti de

clauses suspensives entre les mains de l'État, notamment une hausse du prix de rachat de l'électricité produite. Or le ministre de l'Industrie avait déploré l'absence d'un « *réel investisseur industriel* » dans ce plan de relance. Le syndicat FO dénonçait également le fait que le repreneur soit prêt à geler les salaires pendant trois ans.

Des dizaines de millions d'euros

Pour FO, malgré la lettre d'intention de Mathieu Pigasse, rien n'est encore réglé. « *Est-ce qu'il va reprendre tout le groupe ou seulement une partie ? À quelles conditions ? Avec quel investissement ? Comme depuis le début dans ce dossier, nous sommes dans l'expectative* », réagit le syndicat, qui continue de revendiquer la nationalisation temporaire du groupe.

Ce serait à ses yeux la seule solution permettant l'élaboration d'un projet de reprise solide. « *Il faut prendre le temps de l'analyse et de la réflexion, pour faire les choses correctement. On parle de dizaines de millions d'euros. On ne fait pas ça sur un coin de table en dix jours* », poursuit le syndicat. Une nationalisation permettrait aussi de sécuriser les salaires, les emplois, les sites et de rassurer les sous-traitants, alors que les usines sont à l'arrêt depuis le 8 mai. Le 28 juin, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, ainsi que deux autres leaders syndicaux, les régions et Mathieu Pigasse, ont demandé à l'État « *la mobilisation effective de tous les leviers dont [il] dispose* », et notamment un « *investissement de long terme* » de la part de la Caisse des dépôts pour « *renforcer encore la crédibilité financière de l'offre* ».

Clarisse Josselin

Solocal : la justice donne raison à FO sur le paiement des RTT

Après cinq ans de lutte, de petites victoires et de contretemps, les salariés du groupe de marketing digital Solocal ont enfin obtenu le juste paiement de leurs RTT, et ce, de manière rétroactive. « *C'est une belle victoire car les délais sont très longs et l'incertitude était grande, mais on n'a rien lâché depuis cinq ans* », raconte Frédéric Gallois, secrétaire FO chez Solocal.

L'affaire commence en 2020, lorsqu'une salariée met par hasard le doigt sur une disposition de l'accord sur le temps de travail qui établit que les RTT doivent être rémunérées de la même manière que les congés payés, c'est-à-dire en incluant une part variable. « *On a fait plusieurs demandes à la direction, qui nous a rétorqué que notre lecture n'était pas la bonne* », rapporte Frédéric Gallois. Après ces tentatives à l'amiable, FO,

quatrième organisation syndicale du groupe, décide de monter au créneau en s'adressant à la fois aux prud'hommes pour des cas individuels, et au tribunal judiciaire pour une procédure collective.

Des milliers d'euros bientôt récupérés

C'est cette dernière juridiction qui vient de donner raison aux salariés. Pour les quelque 600 commerciaux de l'entreprise, dont le salaire variable est très important et qui cumulent douze à treize RTT par an, le manque à gagner se chiffre en milliers d'euros. Le groupe Solocal est susceptible de faire appel de cette décision, mais le tribunal a ordonné l'exécution provisoire de celle-ci.

Fanny Darcillon

Les journalistes manifestent contre les coupes claires dans leurs effectifs

Rédacteurs, secrétaires de rédaction et chefs de service ont manifesté contre les suppressions de postes annoncées en rafale depuis l'hiver dernier, en lien avec le développement de l'IA et la situation économique difficile du secteur.

tentent aujourd'hui d'informer la population francilienne. »

Quand l'IA vient remplacer le journaliste

Chez Infopro Digital (éditeur de presse spécialisée), 14 secrétaires de rédaction seront bientôt remplacés par l'intelligence artificielle avec seulement la création de cinq postes de chef d'édition pour les reclassements. Si aucun licenciement n'est prévu, l'annonce a néanmoins mis le feu aux poudres et une grève a été observée le 6 mai. Le groupe EBRA, propriétaire de neuf quotidiens régionaux et qui appelle à 400 départs volontaires (sur 3200 salariés), a aussi décidé de s'en remettre à l'IA pour « automatiser la mise en page », ou « simplifier la relecture ». Au risque de morceler un peu plus les missions des secrétaires de rédaction et de déqualifier leur travail.

« C'est maintenant, dans les entreprises et dans l'unité des organisations syndicales (...) qu'il faut se battre, a conclu Gwenaël Bourdon. Pour défendre nos métiers, nos emplois, l'existence même de journalistes pouvant vivre de leur métier et la démocratie. »

Sandra Déraillot

Les journalistes étaient nombreux à faire grève et à manifester, en intersyndicale, le 18 juin, pour défendre la qualité de l'information. Plusieurs centaines d'entre eux ont défilé à Paris entre la place de la Bourse et le ministère de la Culture. Ils revendiquaient notamment l'arrêt des suppressions de postes, la titularisation des précaires, de meilleures rémunérations et l'arrêt de la baisse des budgets piges (sur lesquels sont payés les journalistes free-lance).

En effet depuis décembre, on estime que plus de 1 000 suppressions de postes ont été annoncées dans ce secteur. En avril, Centre France, qui édite huit quotidiens régionaux et plusieurs hebdomadaires, lançait son sixième plan social en douze ans avec la suppression de 10 % de ses effectifs, soit 152 postes. Prisma Media, numéro un de la presse magazine, a quant à lui annoncé fin mars effacer 261 postes,

soit 40 % de ses effectifs. Sans oublier BFM TV et *La Tribune* qui prévoient de fusionner leurs rédactions, tout en licenciant 56 journalistes du quotidien économique.

« Au Parisien, nous avons connu deux plans de départs en cinq ans, a déclaré Gwenaël Bourdon, secrétaire général du SGJ-FO. Au passage, les éditions locales, pilier du journal, ont vu leurs effectifs divisés par deux. Je vous laisse imaginer dans quelles conditions les journalistes



IMAGE PAR MOHAMED HASSAN DE PIXABAY

À Mayotte, FO se bat pour l'emploi des salariés des Apprentis d'Auteuil

À l'appel de FO, les salariés des Apprentis d'Auteuil de Mayotte étaient en grève les 17 et 18 juin à Mamoudzou, devant le siège de l'association et celui du Conseil départemental de Mayotte. Ils dénoncent le manque de transparence de la direction concernant un PSE portant sur quarante et un salariés. Après quinze ans d'activité, l'association n'a en effet pas obtenu le financement du Conseil départemental pour poursuivre deux dispositifs d'insertion de jeunes qui mobilisaient quarante et une personnes. Au Département, où une délégation syndicale a été reçue le 18 juin, « on nous a dit que la réponse qui a été apportée à l'appel d'offres par les Apprentis d'Auteuil n'était pas conforme », explique Arkadine Abdoul Wassion, secrétaire général de l'UD FO de Mayotte. L'association a alors évoqué des reclassements de salariés dans le cadre d'un projet de création de maison départementale de l'enfance, « sauf que

l'association des Apprentis d'Auteuil n'a pas été retenue non plus pour ce projet qui a fait l'objet d'un appel d'offres. Bilan, les salariés ne voient toujours rien venir ».

Maintenir l'activité professionnelle des salariés

Pour FO, la bataille se déplace vers le Conseil départemental de Mayotte. « Ces salariés veulent maintenir leur activité professionnelle, quel que soit l'employeur. En tant que financeur de l'action sociale, le Conseil départemental peut les appuyer », défend Arkadine Abdoul Wassion. Un rendez-vous devait se tenir fin juin au Conseil départemental pour trouver une solution pour ces quarante et un salariés. Éventuellement auprès de l'association d'insertion qui a remporté l'appel d'offres.

Ariane Dupré



Communiqué de presse

Canicule et travail : protéger les salariés et anticiper l'avenir

Force Ouvrière a participé ce jour à une réunion au ministère du Travail consacrée aux conséquences des fortes chaleurs sur les conditions de travail et à la nécessité d'anticiper les effets du changement climatique.

Cette rencontre constitue un premier échange utile, et Force Ouvrière est favorable à la proposition du ministre de créer un groupe de travail paritaire pour anticiper les futures crises liées aux fortes chaleurs.

FO a pris l'occasion pour dénoncer la situation inacceptable de travailleurs saisonniers encore logés sous des tentes, dans des conditions inacceptables. À l'issue de cette réunion, FO a obtenu la tenue prochaine d'une réunion interministérielle (travail et agriculture) spécifiquement consacrée à la situation des travailleurs saisonniers et à leurs conditions d'hébergement.

FO revendique des mesures immédiates pour protéger les salariés exposés aux fortes chaleurs, l'adaptation des organisations du travail lors des épisodes caniculaires, le renforcement des contrôles. Ces mesures doivent aussi passer par un dialogue social de branche et FO a notamment revendiqué la création d'offices de prévention à l'instar de l'OPPBTP.

FO a également réaffirmé sa revendication de rétablissement des CHSCT, outils essentiels d'anticipation, de prévention et de dialogue social, afin de permettre la mise en œuvre de mesures concrètes de protection et l'élaboration de plans de sécurisation pour les salariés dans les entreprises comme dans les administrations.

Les fortes chaleurs que connaît actuellement la France ne constituent pas un épisode isolé. Elles annoncent ce qui risque de devenir la norme dans les années à venir. Plus que jamais, il est temps de passer des constats aux actes.

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

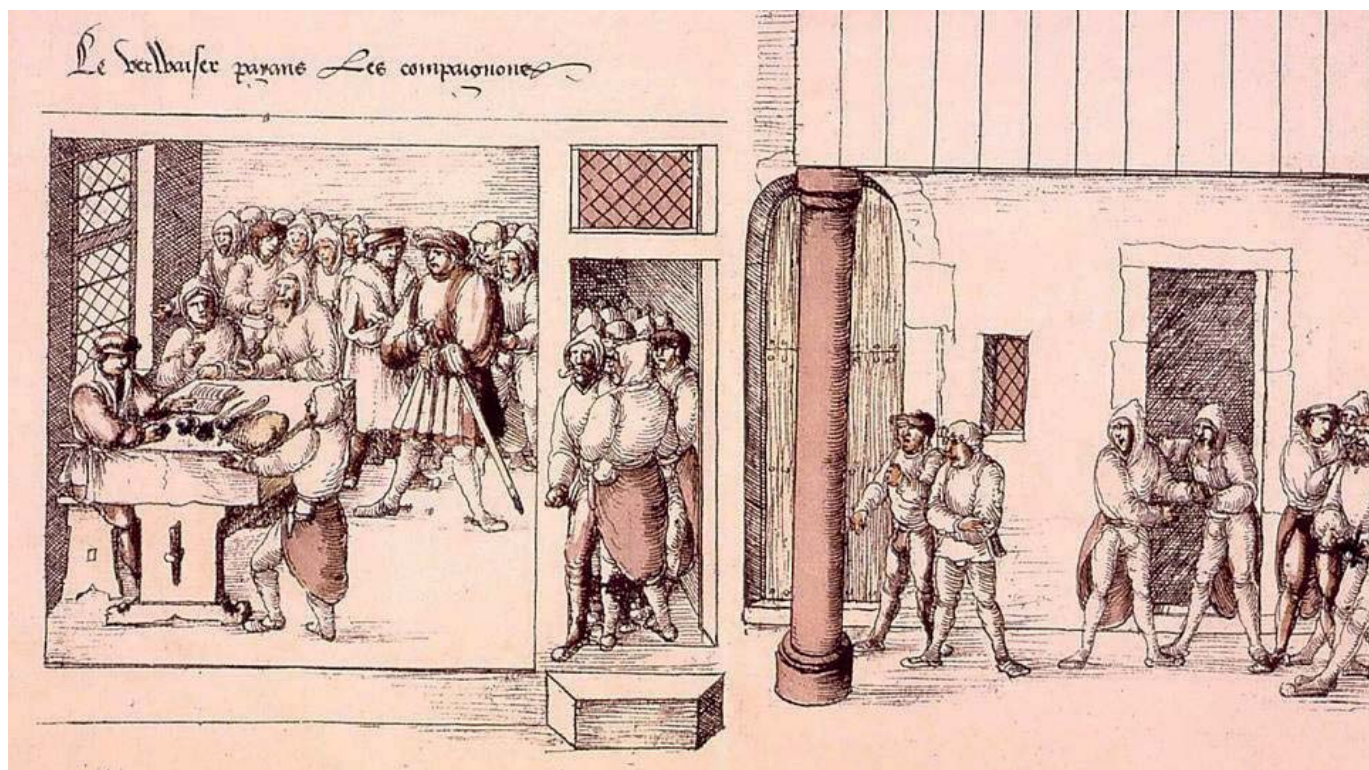
Secrétariat général

 fsouillot@force-ouvriere.fr
 01.40.52.86.01

Paris, le 24 juin 2026

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

Et le salaire s'imposa



« La paie des mineurs » par Heinrich Gross (1909).

Apparu au Moyen Âge, le salaire est depuis plus d'un siècle incontournable. Mais les travailleurs, avec le mouvement syndical, doivent le défendre encore et encore contre toutes les attaques.

Salaire vient du latin « *salarium* », qui était la rétribution en sel donnée aux légionnaires, la solde militaire. Le mot « *salaire* » apparaît au XV^e siècle et « *salariat* » seulement à partir du début du XIX^e.

Au Moyen Âge, il existait onze formes de salariat et sous-salariat dans le monde des artisans. En effet, la grande partie de la population active était composée de paysans – serfs, libres, métayers, petits propriétaires –, autosuffisants ou payés en nature. C'est avec l'apparition du prolétariat que le salaire s'est imposé. La France ne comptait que 400 000 ouvriers en 1789, 1,2 million en 1848 et 3 millions en 1881. En 1830 moins de 50% de la population active est salariée, 62% en 1936 et 90% en 2000.

La première officialisation du salaire vient du Code civil napoléonien de 1804. Il s'agit de l'article 1710 : « *louage d'ouvrage* ». Il stipule : « *Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties*

s'engage à faire quelque chose pour l'autre moyennant un prix convenu entre elles. » À partir de 1890-1893, une poignée de députés essaie d'imposer un code du travail avec le contrat de travail.

Il ne sera voté qu'en 1910. Les conventions collectives suivront en 1919. Code, contrat et conventions sont indispensables à la fixation et la protection du salaire.

L'évolution du salaire

Au départ, l'ouvrier est payé soit à la pièce, soit à l'heure. Il sera payé aussi à la quinzaine, faisant la queue au bureau du comptable pour toucher sa maigre paie en liquide, alors que l'employé et l'agent de maîtrise sont mensualisés. La mensualisation et l'obligation d'avoir un compte en banque pour éviter le liquide se feront progressivement entre 1969 et 1978. À noter que dans nombre de pays aujourd'hui, les travailleurs continuent à être payés en liquide en fin de journée.

Dans l'Hexagone, en 1950, le gouvernement instaure le SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) qui, deux ans plus tard, sera indexé sur l'inflation. Mais l'échelle mobile des salaires disparaîtra en 1982. En 1970, Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, transforme le G en C, comme croissance. Les « coups de pouce », tant attendus, au Smic disparaissent autour des années 2006-2007. En 2025, on comptait quelque 2,2 millions de Smicards.

Christophe Chiclet

Arthur Groussier (1863-1957)

Secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie de 1891 à 1893, il fut ensuite député de Paris du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de 1893 à 1902. Au Parlement, il a infatigablement poussé au vote de la loi sur le Code du travail (1910), comprenant le contrat de travail, nécessaire pour encadrer les salaires.

C. C.

Pascal Miralles, nouveau secrétaire général de la Fédéchimie FO, un militant attaché au terrain

Pascal Miralles, 56 ans, a été élu le 9 juin secrétaire général de la Fédéchimie FO par le comité national fédéral. Dans un contexte de restructurations et de politiques d'austérité, il œuvrera à développer une fédération combative, proche du terrain, pour en faire un outil au plus près des attentes des militants.

« **S**amedi, je mettrai le réveil à 3 heures du matin pour prendre mon poste en quart. Je travaille encore à l'usine une semaine sur cinq, pour ne pas être déconnecté de la réalité du travail », explique Pascal Miralles, qui a été élu le 9 juin secrétaire général de la Fédéchimie FO à l'unanimité du comité national fédéral, réuni à Paris sous la présidence de Frédéric Souillot. Ce père de deux grands enfants prend la succession d'Hervé Quillet, parti en retraite.

Pascal travaille depuis 2000 dans l'ancienne usine Péchiney de Vénissieux, dans le Rhône, devenue aujourd'hui Tokai COBEX Savoie. Il est opérateur dans les fours de cuisson des cathodes utilisées dans les cuves d'électrolyse de l'aluminium.

Il a adhéré à FO peu après son arrivée comme intérimaire. « J'étais affecté à un atelier pilote. Les conditions de travail étaient déplorables et le salaire pas forcément à la hauteur. FO a été le seul syndicat à porter nos revendications », explique-t-il. Il prend rapidement des mandats à l'échelle de l'usine, puis de l'entreprise, avant de rejoindre la fédération pour négocier la convention collective. Il était depuis quelques années secrétaire fédéral de la branche chimie.

Le militant espère que ses nouvelles fonctions lui laisseront le temps de retourner régulièrement à l'usine. D'autant qu'il redoute une restructuration prochaine et tient à être aux côtés des salariés quand les annonces tomberont. « Je veux être dans la bagarre pour sauver l'emploi », poursuit Pascal, qui a déjà connu pléthore de rachats-ventes.

Il garde notamment en mémoire la « grève énorme » menée en 2015 lors de la cession du site par Rio Tinto à un fonds de retournement. La mobilisation, suivie

à 95%, y compris par les membres de la direction, avait duré deux mois. « On a obtenu 250 millions d'euros d'investissements pour permettre au repreneur de tenir dans la durée. C'est d'ailleurs grâce à ça que le site existe toujours », souligne-t-il.

Déployer les unions syndicales départementales

C'est avec un esprit combatif, mais aussi rassembleur, qu'il aborde son nouveau mandat, dans un contexte de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de financiarisation de l'économie et de politiques d'austérité qui fragilisent l'industrie et l'emploi. « On est dans l'œil du cyclone, à part l'atome et le pétrole, tous les secteurs ramassent », poursuit le militant qui s'inscrit dans la nécessité d'une réindustrialisation et plaide pour un conditionnement des aides aux entreprises. « Et si c'est une question de souveraineté nationale, on doit pouvoir parler de nationalisation temporaire », ajoute-t-il. Il œuvrera à une « fédération combative, un outil pour tous au plus près des attentes des militants », et fidèle à l'indépendance syndicale, dans le respect du mandat donné par la base.

Il compte aussi poursuivre le déploiement des unions syndicales départementales, déjà en place dans une dizaine de départements. « C'est un espace de discussion et un outil dont les camarades se saisissent, ils arrivent avec des problèmes et repartent avec des solutions », se félicite-t-il.

Autre sujet majeur, le développement. « Il y a des secteurs dans

lesquels on a progressé comme la plasturgie, le verre ou le pétrole, mais on n'est pas à la hauteur à laquelle on devrait être dans d'autres secteurs. On a perdu la représentativité dans le verre mécanique à quarante voix près. Mais on a des pistes, et un syndicat se remonte chez Arc », ajoute Pascal.

Pour cela, il projette notamment de mettre en place une application pour smartphone proposant des informations fédérales mais aussi un espace à la main des syndicats, pour leur permettre de mieux communiquer.

Clarisse Josselin



© C. JOSSELIN

DE L'OUVRIER
AU CADRE



LE SYNDICAT DE
TOUS LES SALARIÉS !
